

LA Carte Avantage

Dès la rentrée, la carte de **quotient familial** devient "**carte avantage**".

Le nouveau dispositif vise à faire bénéficier un plus grand nombre d'Évianais d'un accès large aux services publics communaux, notamment les familles ayant des revenus dits moyens. Des réductions continueront d'être appliquées sur les tarifs des restaurants scolaires, de la garderie périscolaire, du transport scolaire, du conservatoire, de la médiathèque, des expositions du Palais Lumière, du centre nautique, des animations proposées aux retraités et sur les abonnements de transport urbain.

Nouveauté : la Ville accordera une aide pour l'adhésion aux associations évianaises des enfants entre 3 et 16 ans, en fonction des revenus des familles.

L'examen des dossiers et la délivrance des cartes débuteront lundi 18 juillet au CCAS.

Grille avec échelons :

Echelon	QF CAF N-2	Taux de réduction	Forfait aide adhésion Asso.
1	inférieur à 300,99	77,00 %	30,00 €
2	de 301 à 450,99	72,00 %	30,00 €
3	de 451 à 600,99	66,00 %	25,00 €
4	de 601 à 800,99	56,00 %	25,00 €
5	de 801 à 1000,99	46,00 %	20,00 €
6	de 1001 à 1250,99	36,00 %	20,00 €
7	de 1251 à 1500,99	26,00 %	15,00 €
8	de 1501 à 2000,99	16,00 %	10,00 €
9	de 2001 à 2500,99	5,00 %	0 €
10	2501 et plus	0 %	0 €

Pièces à fournir :

- Jutificatif de domicile
- Dernière attestation de paiement CAF
- Photo d'identité de chaque bénéficiaire (avec noms et prénoms au dos)

Mode de calcul du quotient familial :

- Diviser les revenus annuels imposables par 12
- Ajouter les prestations familiales du mois de référence
- Diviser par le nombre de parts



Accès direct

Service instructeur des dossiers :

CCAS, pôle solidarité - horaires d'ouverture habituels

Possibilité de déposer un dossier complet aux points suivants :

Education Jeunesse, Conservatoire, Médiathèque, Etat-civil (aux horaires d'ouvertures)



QUOTIENT FAMILIAL #evian❤️

Tél. : 04 50 74 32 69 - carte-avantage@ville-evian.fr